



106491 - Celui qui réside dans un pays doit suivre ses habitants en ce qui concerne le début et la fin du jeûne

question

Nous sommes des ressortissants du pays des Deux Sanctuaires. Nous travaillons à l'Ambassade d'Arabie Saoudite au Pakistan. Devons nous jeûner et mettre fin au jeûne suivant ce qui se décide en Arabie Saoudite ou suivre les habitants de notre pays d'accueil?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges

«Apparemment, les arguments religieux indiquent que celui qui réside dans un pays doit suivre ses habitants en matière de jeûne, conformément à la parole du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui): **Le jeûne commence le jour où vous décidez de vous y mettre et prend fin quand vous le terminez. La fête du sacrifice se passe le jour que vous désignez à cet effet.** compte tenu encore du souci bien connu de la Charia de rassembler (les croyants) et de sa mise en garde contre la division et la divergence, et vu que les stations de la lune sont différentes, selon l'avis unanime des connaisseurs , comme l'affirme cheikh al-Islam ibn Taymiyya (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde).Etant donné tout ce qui précède, celui des employés de l'Ambassade d'Arabie Saoudite au Pakistan qui débute le jeûne avec les Pakistanais est plus proche d'avoir raison que celui qui jeûne avec l'Arabie Saoudite, en raison de la grande distance qui sépare les deux pays et de la différence des positions de la lune.

Nul doute que les arguments religieux préfèrent apparemment que les musulmans jeûnent ensemble, soit parce qu'ils ont aperçu le croissant lunaire ou parce qu'ils ont porté le nombre des jours de Cha'bane à 30. Mais , si ce n'est pas possible, il vaut mieux s'en tenir à ce que nous avons avancé plus haut. Allah le Transcendant est le garant de l'assistance?»



Son éminence cheikh Abdoukl Aziz ibn Baz (Puisse Allah lui accorder sa miséricorde)

Madjmou'fatawa wa maqaalat moutanawwi' (15/98-99)

Cheikh Ibn Baz a été interrogé encore en ces termes: **Etant donné que le croissant lunaire annonçant le début du Ramadan ou de Shawwal peut être aperçu au Pakistan deux jours après son annonce en Arabie Saoudite, les employés de l'Ambassade saoudienne doivent-ils jeûner avec leur pays ou avec le Pakistan?**

Il a répondu ainsi: « Il me semble que la loi religieuse vous permet de jeûner avec les musulmans locaux. Et ce pour deux choses. La première est la parole du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui): **Le jeûne commence le jour où vous décidez de vous y mettre et prend fin quand vous le terminez. La fête du sacrifice se passe le jour que vous désignez à cet effet.** (cité par Abou Dawoud et par d'autres grâce à une belle chaîne) Vous et vos frères, vous devriez, durant votre séjour au Pakistan, commencer le jeûne et le terminer avec les Pakistanais, conformément au hadith précité qui s'applique à votre cas parce que la vision du croissant peut varier en fonction des positions de la lune. Un groupe d'ulémas parmi lequel figure Ibn Abbas soutient que les habitants de chaque pays peuvent compter sur leur propre vision. La deuxième chose est que le fait pour vous de vous démarquer de l'attitude des musulmans locaux peut être source de troubles, d'interrogations, de désapprobation, de dispute et de querelles. Or, la loi islamique est venue exhorter les gens à la concorde, à la cohésion et à la coopération dans le bien et la piété, loin des tiraillements et des dissensions, conformément à la parole du Très Haut: «Et crampez-vous tous ensemble au "Habl" (câble) de Dieu et ne soyez pas divisés» (Coran, 3: 103). Le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit à Mouadh et à Abou Moussa (P.A.a), ses envoyés au Yémen: **Apportez la bonne nouvelle aux gens, ne le poussez pas à vous fuir. Entendez vous et ne vous tiraillez pas.**

(Madjmou' fatawawa maqalat moutanawwia, 15/103-104)